

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008  
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)  
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)  
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention tripartite de coopération**

**relative à la sensibilisation à l'éco-citoyenneté en milieu scolaire et à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des Agendas 21 scolaires de la maternelle au lycée - Décision - Autorisation**

□

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub sensibilise chaque année des milliers d'écoliers au développement durable grâce à son dispositif « Pédagogie et développement durable » qu'elle anime depuis 2001.

Cette année, 7 000 enfants d'écoles primaires publiques et privées des 27 communes de la Cub et d'établissements spécialisés (enfants souffrant de handicaps) ont bénéficié de ce dispositif communautaire.

2 500 enfants ont bénéficié d'actions de sensibilisation (1/2 journée), 2 500 autres enfants d'actions de projet (une dizaine de ½ journées par an) conduites par des représentants d'associations (ECLORE, ARPAI, OCEAN, CREAQ, éditions PAPOTE, APDA, REESOM, CISTUDE). Ces enfants ont été accueillis sur l'ecosite du Bourgailh à Pessac les 2, 3, 5 et 6 juin derniers dans le cadre des « journées de valorisation », au cours desquelles ils ont présenté leurs réalisations et découvert celles des autres.

L'agenda 21 scolaire est la forme la plus aboutie de sensibilisation aux enjeux écologiques. Depuis 2006, 2 000 enfants ont mis en oeuvre des actions pérennes. Il s'agit des écoliers des dix établissements scolaires suivants :

- Rosa Bonheur à Bassens,
- Jean Jaurès I à Mérignac,
- Montgolfier à Bordeaux,
- Sainte Anne au Bouscat,
- Joliot Curie à Bègles,
- Raymond Claverie à Eysines,
- Louis pasteur à Floirac,
- Georges Leygues à Pessac,
- Les bords de Garonne à St Louis de Montferrand
- Jean Moulin à Villenave d'Ornon

Ces écoles ont accepté de rentrer dans un processus d'agenda 21 scolaire (étape 1 : mise en place d'un comité de pilotage – étape 2 : réalisation par les enfants d'un état diagnostic des lieux – étape 3 : mise en œuvre d'actions écocitoyennes et définitives). Ils seront bientôt quinze établissements dans ce processus (les établissements seront choisis courant septembre).

Après la Cub, le Conseil général, puis le Conseil Régional ont également décidé de proposer aux collèges et lycées de s'engager dans une démarche d'agenda 21 scolaire.

Le territoire aquitain est donc un bel exemple du rôle déclencheur que peuvent jouer les collectivités dans la mise en place, l'application et la généralisation de ces démarches dans les milieux scolaires. La Cub aura continué à jouer un rôle prépondérant. Les trois collectivités ont mis en place une action coordonnée pour le suivi et l'accompagnement de ces démarches, en partenariat avec le réseau associatif local d'éducation au développement durable, afin de permettre une lisibilité et une cohérence de l'action publique aux différents échelons territoriaux, de l'école primaire au secondaire. L'agenda 21 scolaire s'inscrit en effet tout au long de la scolarité d'un élève (école primaire, collège et lycée).

Pour formaliser ce partenariat, il vous est proposé aujourd'hui une convention tripartite Cub/Conseil général/Conseil régional, relative à la sensibilisation à l'écocitoyenneté et à l'environnement pour un développement durable.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

#### **- La mise en synergie des démarches**

Le premier objectif de la convention est de rassembler les trois collectivités autour d'un cadre de référence commun et d'ambitions partagées en matière d'éducation au développement durable, ce qui leur permettra de se doter d'un outil commun de dialogue avec les partenaires de l'Education Nationale et les associations.

Cette mise en synergie se fera notamment grâce à la création et l'animation d'un comité de pilotage.

Des représentants du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté urbaine de Bordeaux se réuniront en effet une fois par trimestre avec leurs partenaires environnementaux et institutionnels, dans le cadre d'un Comité de pilotage, afin :

- d'échanger sur leurs dispositifs respectifs,
- de garantir la cohérence des actions mises en place par l'utilisation notamment de référentiels méthodologiques communs,
- de valoriser les actions en découlant, notamment au travers des outils de communication de chacune des collectivités ou en créant des outils communs,
- d'évaluer les résultats et de permettre ainsi l'adaptation et l'amélioration des outils et méthodes proposées aux enseignants.

- L'élaboration d'un cycle de formation du réseau associatif local pour l'accompagnement des établissements dans un processus d'agenda 21 scolaire.

Cette convention est en parfaite cohérence avec la déclaration commune signée entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

Extrait de la déclaration commune datée du 19 novembre 2007 :  
Education pour le développement durable et Agendas 21 scolaires

*« Les signataires s'engagent pour l'éducation au développement durable pour tous les publics dans le cadre de la décennie de l'Unesco pour l'éducation en faveur du développement durable 2005-2015. Concernant les publics scolaires, ils coordonnent leurs actions en faveur des élèves des écoles et des collégiens. Ils assurent, en mettant les élèves au cœur de leurs dispositifs, la cohérence et la démarche de progression aux différents temps de scolarisation des enfants et garantissent, avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat, l'implication de toutes les parties prenantes de la communauté éducative de ces dispositifs concertés. »*

La présente Convention est établie pour une durée d'un an (renouvelable).

Afin de développer et d'harmoniser les relations entre la Cub, le Conseil général et le Conseil régional, et dans l'intérêt des élèves des écoles primaires publiques et privées sous contrat, des établissements spécialisés, des collèges et des lycées situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux autour de ce dispositif, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et le Conseil régional, jointe en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 23 OCTOBRE 2008

M. ALAIN CAZABONNE